

## Assemblée générale du SDE 82 à Saint-Nicolas-de-la-Grave

### Principaux points à l'ordre du jour

#### Information

##### ◆ Mise en garde sur le démarchage pour la rénovation des installations d'éclairage extérieur

La FNCCR, le syndicat de l'éclairage et l'association française de l'éclairage alertés de démarchages auprès de collectivités par des sociétés proposant la fourniture de matériel sans reste à charge invitent leurs adhérents à la vigilance. Une note explicative a été établie sur les obligations réglementaires, sur la qualité et la performance des matériels proposés, sur les difficultés de maintenance, sur la nécessité de prise en compte des travaux de mise en conformité, ....

Elle permet de sensibiliser les collectivités sur le fait que la rénovation de l'éclairage ne doit se faire ni au détriment de la qualité de l'éclairage apporté aux administrés, ni au détriment de l'argent public sous couvert de prétendue gratuité. **Cette note a été communiquée à l'ensemble des communes et le service Eclairage Public du SDE 82 est disponible pour toute explication complémentaire.**

#### Délibérations

##### ◆ Convention d'adhésion au groupement d'achat électricité du SDET

Au regard d'un contexte évolutif et complexe du marché de l'énergie actuel, afin de limiter le risque d'infructuosité des futurs marchés et d'apporter des services complémentaires, le SDE 82 adhère au groupement de commande pour l'achat d'énergie du SDE du Tarn. Il est donc membre pilote tant sur le gaz naturel que sur l'électricité. Ce groupement d'achat porté par le SDE du Tarn (sans limitation de durée) acte une nouvelle convention constitutive devant permettre d'améliorer l'accompagnement des membres.

Elle matérialise entres autres, l'arrivée de deux nouveaux membres pilotes portant le nombre à 13. Elle permet également de proposer des actions en lien avec les achats d'énergies (valorisation de production d'énergies renouvelables, mise en œuvre de circuits-courts etc.). Toutefois, il est important de souligner que les membres seront interrogés en amont de chaque consultation, afin qu'ils puissent se positionner sur leur participation ou non au projet. L'évolution de la convention constitutive permet également d'acter le changement de réglementation notamment au regard des règles de la commande publique.

##### ◆ Signature d'une charte EnR

Plusieurs lois structurantes, dont la Loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), ont défini les objectifs à atteindre en matière de développement des énergies renouvelables (EnR), aussi les collectivités locales doivent s'organiser collectivement pour répondre aux obligations réglementaires et au défi d'autonomie énergétique tout en préservant les intérêts des territoires.

**Une nouvelle charte pour le développement concerté et maîtrisé des projets d'énergies renouvelables en Tarn et-Garonne a été élaborée par 6 signataires. La Chambre d'Agriculture, l'Association des Maires de France, l'Association des Maires Ruraux 82 et le SDE 82 ont signé le document. Le Conseil départemental la signera très prochainement. Compte tenu de la période de réserve électorale, une signature avec le préfet de Tarn-et-Garonne est envisagée cet été.**

##### ◆ Report de la signature de convention avec l'État sur le Fonds Vert

Cette convention a pour objectif d'accélérer l'instruction des dossiers par la préfecture et le SDE concernant :

- **la rénovation énergétique des bâtiments** pour les communes : audit énergétique permettant d'identifier les bouquets travaux pour atteindre les objectifs de réduction de consommation ;
- **la rénovation de l'éclairage public pour les collectivités ayant délégué la compétence au SDE 82** : accompagnement des communes adhérentes pour concevoir un modèle d'éclairage public performant et respectueux de l'environnement.

**Pour cette même raison, la signature de la convention avec l'Etat sur le Fonds Vert est reportée.**

##### ◆ Signature d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, en présence de Jacques Poujade

Cette convention s'articule en deux grands axes :

1. faire connaître le projet Chaleur Renouvelable et les opportunités d'aides financières aux entreprises locales,
2. stimuler les candidatures des entreprises du territoire au Fonds Chaleur en les accompagnant.

**Au total, 16 délibérations ont été soumises au vote ce 11 juin.**